

**TABLEAU RÉSUMÉ D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVE ET ÉCONOMIQUE
PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

	POMMES (PMS)
Période d'assurance	15 août au 14 août
Minimum assurable	1 000 minots ⁽³⁾ de pommes tardives classées ou moins sous certaines conditions
Limite de protection	Rendement 2009-2010 : 198,8 kg/u.r. 2010-2011 : 213,9 kg/u.r. 2011-2012 : 227,8 kg/u.r. Indice de qualité 2009-2010 : 50,6% 2010-2011 : 49,1 % 2011-2012 : 47,5 %
Calendrier de paiement	31 Janvier (50 %) - 21 Mai (70 %) - 31 Janvier de l'année suivante (FINAL)

Année d'assurance	2009-2010 (Final)		2010-2011 (Final)		2011-2012	
Rendement du modèle	198,8 kg/u.r.		213,9 kg/u.r.		227,8 kg/u.r.	
		\$/kg		\$/kg		\$/kg
Revenu stabilisé		0,5323		0,4706		0,4572
Revenu stabilisé ajusté ⁽¹⁾		0,5227		0,4402		0,4270
Prix du marché		0,4164		0,4374		0,4366
Compensation totale		0,1063		0,0028		0,0000
1 ^{re} avance	Juin 10	0,0720	Fév 11	0,0138		
2 ^e avance			Juin 11	-0,0050		
3 ^e avance						
FINAL	Fév 11	0,0311				
	Juin 11	0,0032	Janv 12	-0,0060		
TOTAL versé à ce jour		0,1063		0,0028		0,0000
Compensation résiduelle		0,0000		0,0000		0,0000
Nombre d'adhérents	249		239			
Unités compensables	95 995 822 kg		88 639 857 kg		94 000 000 kg	

Contribution totale ASRA ⁽²⁾		0,0214		0,0120		0,0077
Moins contribution additionnelle à l'ASRA		0,0000		0,0000		0,0000
Moins Aide de transition fédérale		0,0000		0,0000		0,0000
Contribution nette ASRA après crédits		0,0214		0,0120		0,0077
1 ^{re} retenue	Juin 10	0,0214	Fév 11	0,0214	Janv 12	0,0077
2 ^e retenue			Janv 12	-0,0094		
3 ^e retenue						
4 ^e retenue						
TOTAL retenu à ce jour		0,0214		0,0120		0,0077
Contribution résiduelle		0,0000		0,0000		0,0000
Unités cotisables	96 996 806 kg		91 948 516 kg		94 000 000 kg	

REMARQUES	(1) Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte des montants versés par d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements. L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux programmes suivants : 2009-2010 : Agri-invest. 2009 2010-2011 : Agri-invest. 2010 et Agri-Québec 2010 2011-2012 : Agri-invest. 2011 et Agri-Québec 2011
	(2) Taux de contribution pour les unités excédant 1 274 868 kg : 2010-2011 : 0,0138 \$/kg 2011-2012 : 0,0083 \$/kg
Mise à jour des prévisions de compensation : 30 janvier 2012	

Note 1 : Les montants de compensation calculés dans la cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.

Note 2 : La Financière agricole du Québec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces prévisions.

Dernière mise à jour du tableau : 30 janvier 2012